



Municipalité de Saint-Prex

Réouverture de la déchèterie du Glapin dès le 19 janvier 2021

Ménages

La Municipalité a le plaisir de vous annoncer les nouvelles directives à suivre dans le cadre de la gestion des déchets ménagers **privés**

dès le mardi 19 janvier 2021

nous vous informons que la déchèterie qui se situe au chemin du Glapin 22, est ouverte selon le nouvel horaire suivant :

Mardi : 13 h 00 à 17 h 00

Mercredi : 13 h 00 à 19 h 00

Jeudi et Vendredi : 13 h 00 à 17 h 00

Samedi : 08 h 00 à 12 h 30

Dimanche et lundi : Fermée

Nous relevons que nous récupérons les mêmes déchets que précédemment.

Nous vous prions de bien vouloir **respecter strictement un mètre cube au maximum ce qui correspond à un coffre de voiture**, pour l'ensemble du dépôt des objets ci-dessous à la déchèterie et de vous conformer aux directives en vigueur dans celle-ci.

Pour les quantités supérieures à un mètre cube, il y a lieu de s'adresser à des entreprises spécialisées telles que :

- Sogetri à Tolochenaz au 0800 812 813, www.sogetri.ch
- Ecorecyclage SA à Lavigny au 021 821 84 84, www.ecorecyclage.ch

Déchets verts / Compost

Suite au retour positif de la population, la Municipalité a décidé de continuer de mettre à disposition une benne de déchets végétaux en libre-service sur le parking P+R du Glapin jusqu'à mi-février.

Par la suite, elle se situera dans la zone adjacente à la déchèterie.

Néanmoins, si nous constatons qu'il y a trop de dépôts de déchets par les entreprises, ainsi que de déchets sauvages par la population, ces bennes seront enlevées.

Ordures ménagères / Verre / Papier

Ceux-ci peuvent être déposés dans les conteneurs enterrés, situés sur l'ensemble du territoire, ainsi qu'à la déchèterie. Il est également possible d'amener le verre dans la benne se trouvant sur le parking du Vieux-Moulin

Il est rappelé que le carton ne peut en aucun cas être mis dans les points de collecte.

PET / Flaconnage / OREA

La Municipalité vous encourage à ramener le PET et les bouteilles en plastiques (flaconnage), n'ayant pas contenu de produits toxiques, dans les commerces vendant ces articles, tels que COOP ou Denner.

Les OREA (appareils électroménagers) doivent être rapportés dans les magasins spécialisés vendant ces articles et en aucun cas déposés dans les ordures ménagères, ni dans les encombrants. Il est rappelé que tous ces appareils font l'objet d'une taxe anticipée de recyclage et leur reprise est gratuite dans les magasins concernés.

Entreprises

Nous vous informons que les entreprises sont autorisées à déposer à la déchèterie communale **uniquement les déchets valorisables suivants : le verre, le papier, le carton, les métaux ménagers, les piles, les capsules en aluminium, le PET et la ferraille**. Le volume admis par élimination doit correspondre à un coffre de voiture, soit au maximum un mètre cube.

L'accès à la déchèterie pour les entreprises ne peut se faire que du mardi au vendredi, selon les horaires officiels, **mais en aucun cas le samedi**.

Pour les quantités supérieures à un mètre cube, ainsi que pour tous les autres déchets ou pour des déchets spécifiques ou en grande quantité, l'élimination doit se faire selon les filières officielles, en passant un partenariat avec une entreprise spécialisée telles que :

- Sogetri à Tolochenaz au 0800 812 813, www.sogetri.ch
- Ecorecyclage SA à Lavigny au 021 821 84 84, www.ecorecyclage.ch

L'accès aux conteneurs enterrés installés sur l'ensemble du territoire est permis aux entreprises selon les mêmes conditions que pour les ménages, soit déchets autorisés mis dans des sacs taxés de 17 ou 35 litres.

Nous vous informons que dès le 19 janvier 2021, les déchèteries d'Etoy et de Morges ne seront plus accessibles à la population de Saint-Prex.

Nous profitons de remercier sincèrement ces deux communes de leur précieux soutien, ainsi que de leur magnifique accueil porté à notre population.

Nous tenons également à remercier toute la population saint-preyarde et toutes les entreprises pour leur patience et leur attitude exemplaire durant cette période.

L'administration communale se tient à votre disposition par téléphone au 021 823 01 01, ainsi que par e-mail à administration@st-prex.ch.